

De nouvelles entités administratives :

Le pôle métropolitain, Le Métropole de Lyon

Éléments d'information

On assiste à une évolution fondamentale de l'organisation de l'action publique territoriale.

Un historique :

- Loi Defferre du 2 mars 1982 sur la décentralisation
- Loi Chevènement sur l'intercommunalité, 12 juillet 1999
- Acte II de la décentralisation de 2004
- Réforme territoriale de 2010 actant la création du **Pôle Métropolitain de Lyon**
- 2012 : préparation d'une nouvelle loi de l'action publique territoriale
- 2013 : création de la **Métropole de Lyon**

Cette évolution qui va impacter de manière importante et durable notre vie quotidienne dans les années à venir, ne fait pas l'objet d'une communication et d'une explication suffisante de la part des administrations en place.

Le Comité de Quartier se propose de donner quelques éléments factuels de cette évolution et surtout les questionnements que celle-ci soulève

Pôle Métropolitain

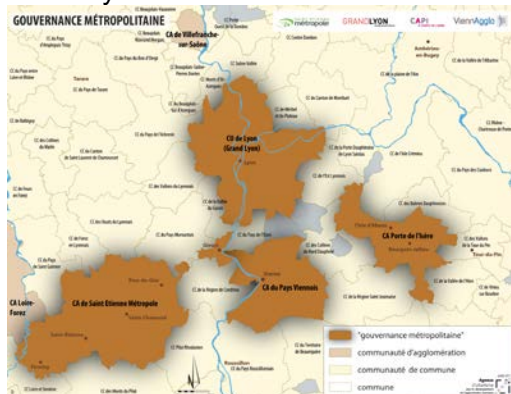
Ce qu'il est :

Un regroupement de quatre communautés urbaines qui mettent en commun et mutualisent leurs compétences sur quatre objectifs

- **ECONOMIQUE :**
Favoriser l'emploi, en suscitant un dynamisme économique maîtrisé articulé autour de pôles d'innovation reconnus, de services aux entreprises améliorés et d'un soutien appuyé à l'enseignement supérieur et la recherche,
- **TRANSPORT :**
Améliorer la mobilité par la mise en place d'un réseau de transports collectifs intermodal et cohérent à l'échelle métropolitaine,
- **QUALITE DE VIE :**
Garantir la qualité de vie en préservant les espaces naturels et agricoles et en promouvant un développement territorial équilibré et cohérent, autour du modèle de métropole multipolaire,
- **ACTION CULTURELLE**
Proposer une offre culturelle d'excellence, diversifiée, et accessible à tous les citoyens métropolitains.

Un territoire

- Agglomération de Saint Etienne (Saint Etienne Métropole)
- Agglomération de Vienne (Vienne Agglo)
- Agglomération de la communauté de Bourgoin (CAPI, Porte de l'Isère)
- Le Grand Lyon



- 140 communes
- 1 600 km²
- Près de 2 millions d'habitants
(environ 33% de la population de Rhône-Alpes)
- Forte densité de population : 1250 hab/km²
(moyenne en France : 97 hab/km²)
(moyenne en Rhône-Alpes : 135 hab/km²)
- 50% du territoire couvert par des espaces verts, naturels et agricoles
- 1 million d'emplois
- 120 000 étudiants et 11 500 chercheurs

Une organisation :

- Un conseil métropolitain regroupant des élus des quatre communautés urbaines en fonction de leur population (sans que le Grand Lyon ait la majorité absolue). Les membres sont désignés par les quatre Conseils Communautaires.
- Une direction technique située à Givors à la Maison du Rhône

- Une structure de concertation : La Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement regroupant des habitants issus des Conseils de développement des quatre communautés
- Un budget de fonctionnement

Ce qu'il n'est pas

Une entité administrative décisionnelle. La décision restant aux quatre communautés

Les actions importantes en cours

- La création d'une autorité de transport métropolitaine, destiné à coordonner les différentes autorités existantes (STAS, SYTRAL, SNCF, TER Région,) afin de faciliter la mobilisation dans le pôle métropolitain, avec un objectif à terme d'un « ticket » métropolitain
- Un travail de concertation sur la Vallée du Gier.
Ancienne vallée industrielle (mines, métallurgie textile...) avec une base industrielle encore importante. Elle est en reconversion à la fois en fond de vallée (centre d'excellence industrielle informatique et robotique), mais aussi sur les coteaux plutôt agricoles. L'objectif est de relier cette vallée au couloir de la chimie et par là, à l'ensemble industrielle du Grand Lyon.
 - o Plusieurs pistes de travail
 - Créer un modèle de néo-industrialisation basé sur les équipements pour l'énergie
 - Expérimenter des actions d'agriculture périurbaine, en lien avec les coteaux
 - Créer un cadre de vie attractif en fond de vallée et sur les coteaux
 - Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel de son histoire
 - Mettre en œuvre une véritable gouvernance métropolitaine
- Un travail de concertation sur la culture
Ce travail est à son tout début et s'étant sur un champ culturel large :
 - o épanouissement personnel,
 - o pratiques culturelles sur le pôle
 - o lieux et événements culturels,
 - o brassage social,
 - o patrimoine
 - o valeurs partagées
 Trois axes de travail sont proposés :
 - o Créer une identité culturelle métropolitaine
 - o Trouver un équilibre entre les quatre agglomérations
 - o Donner un sens à l'échelle du territoire du pôle
 Quatre thèmes qui se voudraient fédérateur sur le pôle
 - o Quelles propositions concrètes pour une ouverture de la culture à tous
 - o Le thème de l'eau qui relie (Le Rhône, la Loire, le Gier et son ancien canal, la Bourbre...)
 - o Le thème de l'art, la créativité, l'industrie qui est un patrimoine métropolitain
 - o Le thème du « fil » le fil textile avec la Soie à Lyon, le textile et la dentelles sur le Grand Lyon et le Nord Isère, le ruban à Saint Etienne.

Pour plus d'information : le site du pôle métropolitain : <http://www.polemetropolitain.fr/>

La Métropole de Lyon

Ce ne sera plus le Grand Lyon, dans la compréhension actuelle, c'est-à-dire une ECPI : Equipement Public de Coopération Intercommunale, regroupant de communes qui partagent un certain nombre de compétence (voirie...) et leur laisse une totale autonomie.

Ce sera une nouvelle entité territoriale, directement lié à l'état, créée sur l'espace actuel du Grand Lyon (avec en plus la commune de Quincieux), mais qui regroupera et, surtout, centralisera les compétences

- Du Grand Lyon
- Des Communes,
- Du Département
- De certaines compétences régionales à définir

Il sera géré par un Conseil Métropolitain élu au suffrage universel.

Son objectif est de fortifier les dynamismes du Grand Lyon, en terme économique, en tant que métropole d'activité européenne, au même titre que Londres, Barcelone.....

Future Métropole :
 1 302 232 hab (74.9% pop Rhône)
 77% des entreprises
 82% de l'emploi salarié
 5 emplois salariés sur 6

Futur Département :
 436 717 hab



En violet :
 la future Métropole
 de Lyon

En clair :
 le département du
 Rhône maintenu

Un objectif : réduire le niveau d'intervention administrative : un seul intermédiaire entre la métropole et l'habitant, suppression du niveau département et du niveau communautaire)

Deux conséquences immédiates :

- Le département du Rhône est coupé en deux avec la création de deux nouveaux départements : la Métropole et le reste du département maintenu, et donc une nouvelle répartition des administrations départementales
- Les communes peuvent perdre, dans la durée, leur autonomie formelle et l'organisation du Grand Lyon peut évoluer par des regroupements de celle-ci : les Bassins de Vie

Ci contre, le découpage actuel des Bassins de Vie pris en compte dans l'étude du PLUH sur le Grand Lyon



Les échéances à venir :

- Vote définitive de la loi de création de la Métropole de Lyon en janvier –février
- Lors des élections municipales, un certains nombre de personnes des listes seront « fléchés ». ce seront eux qui participeront à la première mandature du Conseil Métropolitain. Le premier vote direct au suffrage universel se fera en 2020. Ce dispositif est mis en place pour « éviter » la multiplication les élections en 2014 (Municipales et Européennes déjà programmées)
- Création officielle de la Métropole : le 1^{er} janvier 2015. Les Conseillers Généraux du Grand Lyon, disparaîtront

Le Conseil de Développement du Grand Lyon (noté CdD) (structure de démocratie participative au niveau Grand Lyon) va être saisi pour discuter et faire des propositions

Cette saisine portera sur :

1. Comment emboîter les compétences du Conseil général et du Grand Lyon
2. Le fonctionnement démocratique et la proximité des citoyens :
 - 2.1. Les élections au suffrage universel oui mais en 2020....
 - 2.2. La disparition des élus du Conseil Général
 - 2.3. La subsidiarité aux communes, quelle autonomie, quelles responsabilités,, le rôle des bassins de vie

- 2.4. Le fonctionnement des services et des institutions
- 2.5. La partition ou le maintien des institutions MDR, Fédé Centre Social
- 2.6. La prise en compte de la prévention (niveau Conseil Général aujourd'hui)
- 2.7. Les associations subventionnées par le Conseil Général ou/et le Grand Lyon
- 2.8.
3. Les effets pervers de la séparation Métropole et Conseil Général
 - 3.1. Le SDIS (on sait déjà qu'il sera mutualisé)
 - 3.2. Le devenir de l'OPAC du Rhône
 - 3.3. L'organisation des Centres Petite Enfance, des Centres Sociaux
 - 3.4. Les CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement), les Transports, en particulier les TER...
 - 3.5. Le « rattachement » de l'aéroport Saint Exupéry et la responsabilité de Rhônexpress
 - 3.6.
4. L'appropriation citoyenne
Quelles interventions du CdD pour aider les habitants du Grand Lyon à s'approprier et comprendre.
 - 4.1. l'évolution métropolitaine
 - 4.2. les rôles respectifs de la Métropole et du Pôle Métropolitain
 - 4.3. les « dysfonctionnements » métropolitains (l'aéroport St Exupéry qui n'est ni dans le pôle, ni dans la métropole.....!!!)

Le programme :

- Saisine du CdD par le Grand Lyon en janvier février, après le vote définitif de la loi, qui risque d'avoir un recours au Conseil Constitutionnel
- Travaux du CdD sur la saisine, dès janvier
- Délai travaux saisine : fin juin (vacuité politique au Grand Lyon entre janvier et juin du fait des élections)

Si vous souhaitez lire le texte de loi (projet de loi modifié par l'Assemblée Nationale, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) dans la version actuelle du 19/12/2013, C'est un projet global, la Métropole de Lyon est décrite au Livre VI) :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0270.asp>

JP 08/01/14